

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 26 (1955)

Heft: 6

Rubrik: Chronique économique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CHRONIQUE ECONOMIQUE

Le rapport de l'exercice 1954 de la Société des forces électriques de la Goule. — En 1954, la Société des forces électriques de la Goule a réalisé un bénéfice net de Fr. 225,299.95. Il faut cependant ajouter à cette somme le solde reporté de l'année 1953, soit Fr. 23,921.95. Suivant proposition du conseil d'administration, cette somme sera répartie de la manière suivante :

Versement au fonds de réserve général Fr. 15,000.— ; répartition d'un dividende de 6 % aussi bien aux actionnaires privilégiés qu'aux actionnaires ordinaires ; répartition d'un fonds unique de 10 % aux actionnaires ordinaires ; report à compte nouveau de Fr. 24,241.90.

En dépit de certains indices qui laissaient prévoir un ralentissement, la vente d'énergie a été favorable.

Enfin, la société a fait établir un projet visant à hausser le barrage de la Goule de 1 m. 90. Le bassin constituera ainsi une réserve probablement suffisante pour rendre l'usine indépendante du Chatelot, car par suite de la mise en service de cette dernière usine, le régime du Doubs a été fortement modifié.

* *

...et celui des Forces motrices bernoises. — Cette puissante société a enregistré, au cours de l'année 1954, un excédent net de 11,949,104 fr. Cette somme sera répartie comme suit : Amortissements, Fr. 6,954.740.—, versement au fonds d'amortissement, Fr. 700,000.—, attribution au fonds de renouvellement, Fr. 650,000.—, attribution au fonds général de réserves, Fr. 50,000.—, fonds spécial de réserves, Fr. 350,000.—, dividende de 5 ½ % au capital spécial, Fr. 3,080,000.— et report à compte nouveau, Fr. 164,363.—.

La fourniture de courant a produit la somme de Fr. 60,100,000.—. Cependant, l'exportation de courant a baissé de plus d'un tiers et l'envoi de courant aux exploitations électrochimiques et électrothermiques a été diminuée de 53 millions de kwh. Toutefois, la production d'énergie a augmenté de ½ % et a atteint 1,605,583,418 kwh. et la consommation elle-même s'est accrue de 8,5 %.

* *

Ebauches S.A. et la semaine de 44 heures. — Dans sa dernière assemblée générale, Ebauches S.A. a entendu un rapport de son directeur, M. Sydney de Coulon, qui doute que l'initiative des indépendants serait un avantage pour l'horlogerie suisse. Le problème posé est beaucoup plus complexe qu'il ne paraît au premier abord, d'autant plus que l'horlogerie suisse est contrainte en ce moment même d'envisager une diminution de ses prix de revient si elle entend défendre les positions acquises.

ORGANES DE L'ADIJ

Adm. du *Bulletin* : R. STEINER. Resp. de la rédaction : MM. Reusser et STEINER
Publicité : Administr. du *Bulletin* — Editeur : Imp. du *Démocrate* S. A., Delémont
Présid. : F. REUSSER, Moutier, tél. 6 40 07. Secrét. : R. STEINER, Delémont, tél. 2 15 83
Caissier : H. FARRON, Delémont, tél. 2 14 37

Compte de chèques postaux de l'ADIJ : Delémont, IVa 2086

Abonnement annuel : Fr. 8.— Prix du numéro : Fr. 1.—

Les reproductions de textes ne sont autorisées qu'avec indication de la source